

ARCHITECTURE DURABLE

« La consommation d'énergie nationale du secteur du bâtiment est nettement supérieure à la moyenne européenne. »

4 Quatrième édition du prix d'Architecture durable organisé par la Province de Luxembourg

Pour le résidentiel et le non-résidentiel



Rénover durablement les bâtis existants

La rénovation des bâtis existants est une priorité. La Province de Luxembourg lance une nouvelle édition du « prix d'Architecture durable ».

• Christian VAN HERCK

Le secteur du bâtiment en Belgique est un mauvais élève au niveau de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Ce secteur est, au niveau européen, un des plus gros consommateurs avec 40 % de la consommation totale d'énergie et 36 % des gaz à effet de serre. La Belgique se situe bien au-delà de cette moyenne, pénalisée par un parc immobilier composé de 70 % de bâtiments anciens mal isolés.

La Province de Luxembourg se mobilise

Thérèse Mahy, députée provinciale en charge entre autres du Développement durable, a lancé ce dernier jeudi, la quatrième édition du prix d'Architecture durable. Elle a profité de cette occasion pour rappeler l'importance accordée à ce secteur par le collège provincial : « En 2008, nous avons créé la « cellule Développement durable » chargée de mener des actions de soutien et de sensibilisation auprès de la population afin de l'encourager à intégrer les principes du développement durable dans ses gestes et actes quotidiens. » Parallèlement à cet objectif, dans un souci d'éco-exemplarité, la cellule mène un travail similaire au niveau de ses propres services : « La Province compte 35 services, 87 bâtiments et plus de 1 000 agents. C'est un fa-



EdA

meux challenge. »

Quatrième édition du prix d'Architecture durable

Les trois premières éditions du prix d'Architecture durable ont permis de récompenser dix lauréats pour les projets (particuliers, professionnels ou auteurs de projet) qui ont valorisé leur

bâtiment. Le jury prend en compte l'éco-efficience du développement durable, mais s'attache aussi à la conception et la qualité architecturale des projets présentés. Les responsables des Maisons de l'urbanisme insistent sur l'aspect d'intégration des projets : « Nous veillons aussi à ce que les réno-

vations proposent une plus-value esthétique et qu'elles s'intègrent au mieux par rapport à l'environnement et au patrimoine existant. »

Deux prix de 2 000 € récompenseront en 2015 les meilleurs projets, un pour la catégorie résidentielle et l'autre pour le non-résidentiel. Les candidatures doi-

vent être envoyées à une des deux Maisons de l'urbanisme de la province avant le 30 mars 2015. Les dossiers de candidatures seront alors déposés avant le 29 mai. Un jury composé de neuf experts délibérera le 28 août et proclamera les résultats le 11 septembre.

Les personnes intéressées peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de la Maison de l'urbanisme de leur secteur : celle de Famenne-Ardenne, rue de l'Ancienne Poste, 24 à 6 900 Marloie, 084 45 68 60 ; celle de Lorraine-Ardenne 304, rue des Potiers à 6 717 Attert, 063 22 98 16. ■

Le règlement complet est téléchargeable sur www.mufa.be ou sur www.murla.be.

C'est quoi l'architecture durable ?

Lors de la rénovation ou de la construction d'un bâtiment, l'architecture, l'énergie et le développement durable ne peuvent être dissociés. L'utilisation de l'espace, l'énergie, l'eau, les matériaux sont évidemment au cœur du durable. Mais il est évident que la prise en compte de ces enjeux doit être associée à une architecture de qualité, source de bien-être pour ceux qui l'utiliseront. Elle doit être également réfléchie dans son contexte social, économique et environnemental.

Tout un programme à positionner avant de se lancer.



Comment de l'ancien bâti peut devenir moderne et énergétiquement performant.

Primes, le bon guichet

Outre leur mission de conseil sur la gestion de la consommation d'énergie et des techniques à mettre en œuvre pour la réduire, les Guichets de l'énergie renseignent les particuliers sur les primes énergie offertes par la Région wallonne. Deux guichets per-

manents sont ouverts à Marche-en-Famenne (11, rue de Tanneurs, 084 31 43 48) et Arlon (19, rue de la Porte Neuve, 063 24 51 00). Un troisième guichet, mobile celui-là, assure des permanences dans les autres villes principales de la province (061 62 01 60).

Turpange : Geoffroy Jacquemin, lauréat 2011

Le lauréat de la seconde édition du prix d'architecture durable, en 2011, habite le charmant petit village de Turpange, dans l'entité de Messancy. Le propriétaire des lieux, Geoffroy Jacquemin, exerce la profession d'architecte et est évidemment particuliè-

rement bien placé pour parler de la rénovation de sa maison : « Nous avons acquis cette propriété en 2003 et nous avons mis 7 ans pour la rénover. » G. Jacquemin a conçu le projet de transformation d'une ferme lorraine en maison unifamiliale en tenant compte de

plusieurs facteurs : « Le respect du milieu rural, la conservation de l'aspect architectural du bâtiment originel était essentiel à mes yeux. Nous avons ensuite cherché à rendre notre maison confortable et agréable, mais dans le souci d'une performance énergétique efficace. »